



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Dispositifs de raffinage et de traitement des huiles usagées susceptibles d'être utilisés par les îles du Pacifique sur leur territoire

1. CONTEXTE

1.1. Présentation du PROE

Le Programme régional océanique de l'environnement (PROE) est une organisation créée par les gouvernements et les administrations du Pacifique afin de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région. Son siège est situé à Apia (Samoa) et compte plus de 100 employés. La création du PROE envoie un signal clair à la communauté internationale : les gouvernements et les administrations des îles du Pacifique sont fermement engagés à mieux gérer l'environnement dans le cadre du développement durable.

Le PROE a pour mission de promouvoir la coopération dans la région du Pacifique et de prêter assistance aux pays et territoires des îles du Pacifique en vue de protéger et d'améliorer l'environnement, ainsi que de parvenir à un développement durable pour les générations présentes et futures.

Membres

Le PROE compte parmi ses membres les 21 pays et territoires insulaires du Pacifique suivants :

- États fédérés de Micronésie
- Fidji
- Guam
- Îles Cook
- Îles Mariannes septentrionales
- Îles Marshall
- Îles Salomon
- Îles Tokélaou
- Kiribati
- Nauru
- Nioué
- Nouvelle-Calédonie
- Palaos
- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Polynésie française
- Samoa
- Samoa américaines
- Tonga
- Tuvalu
- Vanuatu
- Wallis-et-Futuna

Cinq pays « métropolitains » qui ont des intérêts directs dans la région figurent également parmi ses membres :

- Australie
- États-Unis d'Amérique
- France
- Nouvelle-Zélande
- Royaume-Uni

1.2. Présentation du projet SWAP

Certaines zones des Etats et Territoires insulaires océaniques (ETIO) figurent parmi les plus riches de la planète en termes de biodiversité. Ces zones, de même que les communautés insulaires qui y vivent, sont soumises à des pressions de plus en plus fortes en raison du développement et de l'augmentation de la population, ainsi que des tensions sociales et économiques liées à cette croissance.

Du fait de l'accroissement des populations et de l'urbanisation, l'importation de produits, la production et la génération de déchets sont en hausse. Bon nombre des déchets provenant de ces produits importés ne peuvent être gérés durablement compte tenu du nombre restreint d'habitants et de leur isolement géographique, de



l'instabilité économique, de l'éloignement géographique des grandes économies, de capacités institutionnelles, financières et humaines limitées, et d'infrastructures inadaptées pour récupérer et traiter les déchets. Une mauvaise gestion des déchets entraîne des risques pour les économies des ETIO, la plupart de celles-ci étant fortement tributaires d'un environnement sain pour favoriser les activités agricoles et le dynamisme du secteur du tourisme. La pollution et la dégradation de l'environnement font donc peser une lourde menace sur ces pays.

Le projet « S'engager pour une gestion durable des déchets dans le Pacifique (Committing to Sustainable Waste Actions in the Pacific) », financé par l'Agence française de développement (AFD) et ci-après dénommé projet SWAP, a pour but d'améliorer les conditions sanitaires, environnementales, sociales et économiques dans les pays et territoires insulaires du Pacifique au moyen d'une gestion appropriée des déchets. À cette fin, le projet a traité de trois types de déchets, à savoir les huiles usagées, les déchets marins et les déchets issus de catastrophes naturelles, ainsi que sur la question fondamentale des mécanismes de financement durable.

Huit pays et territoires bénéficieront de ce projet : les Fidji, les Îles Salomon, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, le Samoa, les Tonga, le Vanuatu et Wallis-et-Futuna.

Ce projet a pour objectif de renforcer les capacités des communautés et des autorités locales dans les domaines de la gestion technique des déchets, de la gouvernance institutionnelle et du financement par l'intermédiaire de plusieurs activités :

- a) l'élaboration et l'exécution d'un programme régional de formation professionnelle en collaboration avec des partenaires régionaux ;
- b) la mise en œuvre de projets pilotes ;
- c) la mise au point et la diffusion d'outils de partage de bonnes pratiques dans le cadre d'une communauté de pratiques destinée aux à l'ensemble des îles et territoires du Pacifique.

2. LE PROBLÈME DES HUILES USAGÉES DANS LA RÉGION DU PACIFIQUE

Un certain nombre d'Etats et Territoires insulaires océaniques (ETIO) sont confrontés au problème croissant que représentent les stocks d'huiles usagées. Celles-ci comprennent, sans s'y limiter, les huiles de moteur, les liquides de transmission, les huiles pour machines frigorifiques, les huiles de compresseur, les fluides et huiles d'usinage de métaux, les huiles pour l'isolation électrique et les fluides hydrauliques usagés. Elles sont susceptibles de contenir plusieurs composantes présentant un danger pour la santé humaine et l'environnement.

En outre, les options viables dont disposent les ETIO en matière de recyclage sur place ou d'exportation vers des marchés de recyclage sont limitées, ce qui s'explique par :

- des contraintes économiques, comme les économies d'échelle (la petite superficie des ETIO peut en effet limiter les possibilités relatives aux opérations de valorisation économique) ;
- l'éloignement et l'isolement géographiques entre les pays et au sein de ceux-ci ;
- la variabilité des quantités et de la qualité des huiles usagées ;
- le report (ou l'absence) de lois et de politiques portant sur la gestion des huiles usagées ;
- des difficultés liées à l'exportation de ces produits, telles que les coûts de transport élevés, le respect des normes de qualité relatives aux huiles usagées et la législation internationale (Convention de Waigani).

De ce fait, les produits sont souvent stockés ou éliminés de manière inadaptée, ce qui peut s'avérer dangereux pour la santé humaine et l'environnement.

Pour faire face à l'accumulation des stocks et aux risques croissants pesant sur l'environnement et sur la santé humaine, de nombreux ETIO cherchent à se doter des technologies actuellement disponibles qui permettent de



recycler ou de transformer/convertir ces matières en nouveaux produits présentant une valeur ajoutée localement ou dans la région.

3. MANIFESTATION d'INTÉRÊT

Le PROE cherche à établir une base de données regroupant des entreprises susceptibles de disposer des technologies nécessaires pour aider les ETIO à mettre en place, sur leurs territoires, des installations de traitement/valorisation des huiles usagées qui soient adaptées aux particularités des îles du Pacifique (isolement, production restreinte, manque de personnel qualifié...), en utilisant des modèles économiques évolutifs ayant fait leurs preuves dans le contexte de ces pays.

Les entreprises actuellement dotées de technologies de traitement et/ou de valorisation des huiles usagées sont invitées à manifester leur intérêt.

Ces manifestations d'intérêt doivent contenir, dans la mesure du possible ou le cas échéant :

- un exposé synthétique de l'approche spécifique adoptée par l'entreprise ou le groupement industriel en matière de déchets ;
- un bref résumé énumérant les lieux où les installations technologiques sont actuellement utilisées et les références de l'entreprise propriétaire ou responsable de leur exploitation. Si les installations ne sont pas encore fonctionnelles, merci d'indiquer précisément l'étape de recherche-développement correspondante ;
- une description des conditions d'utilisation des technologies dans le contexte du Pacifique, y compris les possibilités d'adaptation à une série de conditions et de facteurs locaux tels que :
 - les conditions climatiques (taux d'humidité élevé, exposition à l'air salin/l'eau, etc.),
 - des facteurs géographiques comme l'éloignement, l'isolement, les terrains accidentés et de faible altitude,
 - les catastrophes naturelles comme les cyclones, les tsunamis, les tremblements de terre et les éruptions volcaniques,
 - une alimentation électrique irrégulière ou limitée (disponibilité du courant triphasé, coupures de courant, etc.),
 - des ressources économiques restreintes,
 - des connaissances et compétences techniques potentiellement limitées au niveau local,
 - une faible disponibilité des composants techniques (délais d'approvisionnement généralement longs pour la réception des commandes),
 - des huiles usagées récupérées de qualité et en quantité variables,
 - des différences de densité de population dans les pays (entre les villages isolés et les grandes métropoles),
 - une portée du réseau mobile et un accès Internet variables ;
- une déclaration précisant la certification de l'entreprise/la conformité aux normes internationales relatives à la gestion des déchets ou les engagements pris en vue d'obtenir ladite certification.

Les renseignements transmis seront utilisés pour établir un registre d'entreprises auxquelles les organisations de la région du Pacifique pourront s'adresser pour étudier les possibilités technologiques en matière de gestion et de recyclage des huiles usagées sur leurs territoires.

À noter : la transmission des renseignements relatifs à votre entreprise et aux technologies ne garantit en aucun cas la conclusion d'un contrat, et aucune offre de prix ou autre ne vous est demandée. Nous cherchons seulement à inscrire la ou les installations technologiques dont vous disposez dans un registre qui sera mis à la disposition des ETIO pour leur permettre de connaître et d'évaluer les options technologiques existantes et éprouvées qui conviendraient au traitement et à la valorisation des huiles usagées sur de petites îles isolées.



4. PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Nous vous remercions de prendre le temps pour fournir les renseignements qui permettront de déterminer si vos technologies peuvent contribuer à la gestion des huiles usagées dans la région du Pacifique.

Il est demandé aux entreprises (ou aux personnes habilitées à les représenter) qui souhaiteraient figurer dans le registre du PROE recensant les entreprises susceptibles de fournir des technologies de traitement/recyclage des huiles usagées adaptées à la situation des îles du Pacifique de transmettre leurs documents de la manière suivante :

- 1) de préférence en remplissant le formulaire en ligne accessible sur le lien suivant (<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeujQRnZnr20k20tUbCAKU2oaQQSzraVNYFXsOd76C5BhoHfg/viewform?vc=0&c=0&w=1&flr=0>), en y joignant tout document technique présentant la/les technologie(s) considérée(s) ; ou
- 2) en remplissant le formulaire d'enregistrement figurant à l'annexe 1 avant envoi à Madame Julie PILLET, coordinatrice technique du projet SWAP, à l'adresse juliep@sprep.org, en y joignant tout document technique présentant la/les technologie(s) considérée(s).

Les manifestations d'intérêt ne doivent pas dépasser trois pages écrites (sans compter le formulaire d'enregistrement ni les éventuels fascicules ou documents promotionnels de l'entreprise).

À noter : les documents fournis au titre de cette manifestation d'intérêt peuvent être rédigés en anglais et/ou en français, avec une préférence pour les documents en anglais.

Pour toute question concernant cet appel à manifestation d'intérêt, veuillez contacter Madame Julie PILLET, coordinatrice technique du projet SWAP, à l'adresse juliep@sprep.org.

Les parties intéressées peuvent transmettre leur manifestation d'intérêt à tout moment ; cependant, nous vous saurions gré de l'envoyer d'ici le 12 novembre 2021.